

Communiqué de presse

Les Abymes, le 19 septembre 2024

LA CARTE DE PAIEMENT L'EMPORTE SUR LES ESPÈCES

En 2023, la carte bancaire s'impose comme le moyen de paiement préféré des Guadeloupéens, utilisée pour plus d'une transaction sur deux en magasin. Cette préférence pour la CB s'accroît proportionnellement au montant de la dépense : quatre achats sur cinq supérieurs à 100 € sont réglés par carte bancaire. Malgré cette prédominance, les espèces continuent de jouer un rôle important dans les transactions quotidiennes, représentant 45 % des paiements.

Études thématiques N° 890 / Juillet 2024

LA CARTE DE PAIEMENT L'EMPORTE SUR LES ESPÈCES

En Guadeloupe, la carte bancaire est privilégiée dans plus de la moitié des transactions en magasin en 2023. Intéressamment très précises, les espèces sont utilisées désormais pour 45 % des achats. Cette préférence pour la carte bancaire s'accroît à mesure que le montant des dépenses augmente : quatre paiements sur cinq sont réglés par ce mode de paiement. Le montant de la transaction apparaît ainsi comme le déterminant principal en matière de choix du moyen de paiement, bien que le foyer et le mode de paiement sont également fortement liés : la carte bancaire est d'autant plus utilisée que les revenus du foyer sont élevés.

Pour tous les autres actes d'achat, la carte bancaire est aussi très présente. Pour les paiements en ligne, elle est utilisée près de neuf fois sur dix, les solutions de paiement étant encore très peu utilisées (moins de 1 % seulement des achats en ligne). Cependant, les transactions sur internet représentent moins de 10 % des paiements totaux des Guadeloupéens (20 % en France hexagonale). Outre un taux d'équipement numérique légèrement inférieur qu'à l'échelle nationale, les codes et délais liés à l'acheminement des marchandises contribuent en effet à limiter ces opérations à distance.

La carte bancaire, moyen de paiement le plus utilisé en Guadeloupe

La modalité des paiements quotidiens en magasin payés par carte bancaire

En 2023, la carte bancaire (CB) est le moyen de paiement privilégié dans les magasins de l'archipel de la Guadeloupe par les particuliers. Les personnes interrogées dans le cadre de l'enquête SPACI AD (enquête I) utilisent pour régler plus de la moitié de leurs paiements (plusieurs fois) par carte. Toutefois, les espèces (billets ou pièces) sont encore utilisées lors de nombreuses transactions au quotidien (45 % des paiements).

La part des autres moyens de paiement est marginale. L'usage d'applications mobiles concerne 1 % des achats, comme les titres de paiement prépayés de type tickets restaurants, cartes cadeaux ou forfaits d'achat. Les particuliers ont recours aux chèques et prélèvements bancaires dans moins de 1 % des cas.

Bien qu'historiquement très présent dans les habitudes de paiement en Guadeloupe, l'usage des espèces diminue (enquête I) En 2023, l'espèce reste « le » billes en Guadeloupe évaluable à 0,5 million d'euros, en baisse de 23 % par rapport à 2017. En 2022, le nombre de billets émis est de 15,8 millions de billets (1 % par rapport à 2017). Moins nombreux, ils sont en revanche d'un montant plus élevé. Le retrait moyen est de 155 € (126 € en 2017).

En parallèle, le nombre de cartes bancaires possédées en Guadeloupe en 2022 augmente (885 007 cartes bancaires, soit +28 % en 5 ans). L'archipel se caractérise par un fort taux d'équipement en cartes bancaires : 2 cartes par habitant en moyenne (contre 1 carte par habitant à l'échelle nationale). Globalement, les volumes et valeurs des transactions par CB sont en hausse. Entre 2021 et 2022, les augmentations respectives de 5 % et de 9,4 %. En moyenne, les transactions s'établissent à 59,30 € (+1,30 € en 2021).

1 - Répartition en nombre de transactions

Moyen de paiement	Part (%)
Carte bancaire	55
Espèces	45

Autres moyens : 1% (Autres moyens, Titres de paiement prépayés, Applications mobiles, Chèques, Prélèvements bancaires)

Source : Enquête SPACI AD IEDOM, enquête SPACI AD, base de données

1 - Enquête IEDOM
 2 - L'ensemble des billets en Guadeloupe correspond à l'écart entre le nombre de billets mis en circulation par l'IEDOM et ceux restitués à son guichet au cours d'une année.
 3 - En valeur, l'émission nette de billets est de 22 millions d'euros, soit une baisse de 79 % par rapport à 2017.

Le choix du moyen de paiement varie selon plusieurs facteurs. Les foyers aux revenus supérieurs à 2 500 € par mois privilégient la carte bancaire, tandis que les ménages percevant moins de 500 € optent majoritairement pour les espèces. Par ailleurs, les diplômés du supérieur ont tendance à utiliser la carte pour près de deux paiements sur trois, alors que les non-diplômés préfèrent les espèces.

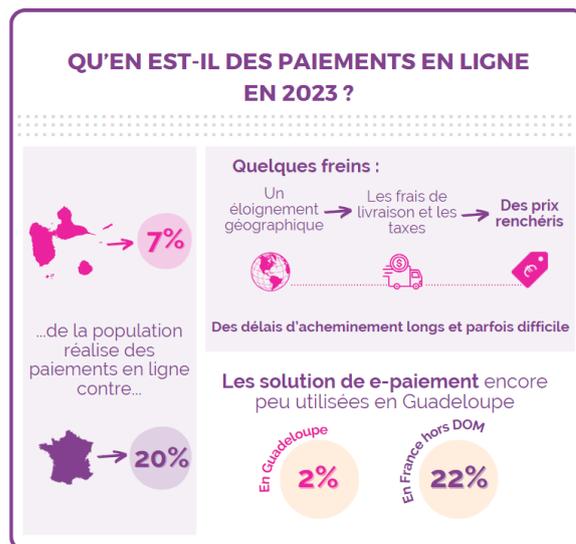
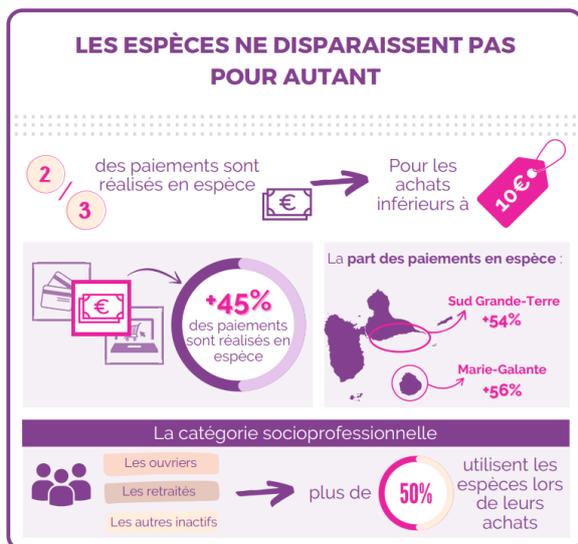
L'usage des espèces est plus marqué à Marie-Galante et dans le sud de Grande-Terre, où plus de la moitié des achats se fait en espèces, tandis qu'à Basse-Terre, la carte bancaire est plus répandue. Sur internet, la carte bancaire domine, bien que les achats en ligne ne représentent que 7 % des paiements totaux en Guadeloupe contre 20 % en France hexagonale.

[À télécharger ici](#)

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer assure le rôle de banque centrale dans les cinq départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte), ainsi que dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin et des TAAF, dont la monnaie est l'euro. Il exerce ses missions de banque centrale « au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France ». L'IEDOM exerce également des missions de service public qui lui ont été confiées par l'État. Par ailleurs, il assure le rôle d'observatoire économique et financier des économies ultramarines.

Les publications de l'IEDOM sont téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr
 Contact presse : Direction - tél : 0590 93 74 02, direction@iedom-guadeloupe.fr
 Études - tél : 0590 93 74 33, etudes@iedom-guadeloupe.fr

Les principaux résultats figurent dans l'infographie ci-dessous :



L'Institut d'émission des départements d'outre-mer assure le rôle de banque centrale dans les cinq départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte), ainsi que dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin et des TAAF, dont la monnaie est l'euro. Il exerce ses missions de banque centrale « au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France ». L'IEDOM exerce également des missions de service public qui lui ont été confiées par l'État. Par ailleurs, il assure le rôle d'observatoire économique et financier des économies ultramarines.